



DEMANDE D'INSCRIPTION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES 2019/2020

Photo
Obligatoire

**RETOURNER IMPÉRATIVEMENT CETTE DEMANDE AVANT
LE 31 JUILLET 2019, à l'adresse :**
MAIRIE – service scolaire
103 Route de la Vallée
27930 NORMANVILLE

Nom de l'élève :

Prénom de l'élève :

Date de naissance :/...../..... Sexe : F M

Informations parents ou responsables légaux

Nom du représentant légal de l'élève :

Prénom du représentant légal de l'élève :

Adresse du représentant légal :

.....

Code postal : Commune :

N° de téléphone fixe : N° de téléphone portable :

E-mail :

Information au sujet de l'élève (À remplir uniquement si différente de celle indiquée ci-dessus ou si garde alternée)

Adresse de l'élève :

.....

Code postal : Commune :

N° de téléphone fixe : N° de téléphone portable :

E-mail :

Scolarité

Établissement scolaire fréquenté :

Commune de l'établissement :

Classe fréquentée à la rentrée :

Qualité de l'élève : Externe Demi-pensionnaire

Commune de départ :

Nom du point de montée :

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus et ma signature de ce document vaut acceptation du règlement intérieur des transports scolaires (extrait au verso).

Le / / 2019

Signature du représentant légal
(Précédée de la mention « lu et approuvé ») :

Inscription

MAIRIE – service scolaire
103 Route de la Vallée
27930 NORMANVILLE

02 32 34 71 37

Extrait du règlement des transports scolaires

Les usagers scolaires font valoir leurs droits par le dépôt d'une demande d'inscription nominative auprès des services d'Évreux Portes de Normandie, authentifiée par leur représentant légal.

Période d'inscription

La période d'inscription est **de deux mois, du lundi 3 juin 2019 au 4 d'août 2019**.

Majoration du titre de transport hors délai

Passée la période d'inscription précitée, une majoration de **20€** sera appliquée par demande.

La date faisant foi est celle du cachet postal ou, en cas de remise directe, de la réception de la demande aux personnes gestionnaires (adresse figurant ci-dessus).

Consignes d'utilisation des transports scolaires

Les bénéficiaires de cette carte s'engagent à respecter les consignes ci-dessous :

- La carte est rigoureusement personnelle ;
- Elle doit être présentée au conducteur à chaque demande de sa part, ainsi qu'à tout agent de contrôle ;
- L'usage de la carte par une personne autre que le titulaire est considéré comme frauduleux et entraîne sa confiscation immédiate, indépendamment des poursuites judiciaires qui peuvent être engagées contre le titulaire et le possesseur ;
- Chaque passager a droit au respect pour lui et doit adopter un comportement civil et respectueux vis-à-vis du conducteur, des autres passagers et du véhicule ;
- Les usagers doivent porter la ceinture de sécurité à bord des véhicules.